

Séance du 4 février 2020 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, Conseiller municipal

- |  |          |
|--|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour modifié  | p. 21140 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019                                     | p. 21141 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal   | p. 21141 |
| 3bis) Assermentation de Monsieur Avni IBRAIMI, en remplacement de Madame Rose BISSAT, démissionnaire | p. 21142 |
| 4) Communications du Conseil administratif   | p. 21143 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4   | p. 21148 |

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

- |  |          |
|--|----------|
| 6) Benches à ordures ménagères enterrées - Aménagement d'un point de récupération mixte à la salle communale Route de Chancy 131 - Crédit de Fr. 170'000.00 (projet de délibération N° 2282) | p. 21148 |
| 7) Modification de la convention régissant l'arrondissement de l'état civil de Bernex (projet de délibération N° 2283)   | p. 21153 |
| 8) Mise à jour du concept énergétique territorial - Crédit de Fr. 59'000.00 (projet de délibération N° 2284)   | p. 21155 |
| 9) Adaptation des indemnités aux membres du Conseil administratif (projet de délibération N° 2285)   | p. 21159 |

**MOTIONS**

- |  |          |
|--|----------|
| 10) Rapport de la commission de Pétitions (PET-73-1547) - "Contrôle des antennes de téléphonie mobile" (projet de motion PM/345)<br><b>Rapporteur : Monsieur Patrick ERATH</b> | p. 21163 |
| 11) Réponse du Conseil administratif à la motion M/342A du 08.10.2019 "Amélioration de la sécurité et la fluidité des pistes cyclables"  | p. 21166 |

**AUTRES PROPOSITIONS**

- |  |          |
|--|----------|
| 12) ACG - Décision de l'AG du 20.11.2019 concernant :<br>-Subvention d'investissement exceptionnelle de Fr. 800'000.00 pour des équipements scéniques mobiles en faveur de la Nouvelle Comédie | p. 21167 |
| 13) Propositions individuelles et questions  | p. 21167 |

Présent-e-s : Mesdames DIOP, GUILLET, MORANDI, RIME, SCHMIDT MESSINA, VESELI, YUNUS EBENER, Conseillères municipales

Messieurs AMBORD, BURCKHARDT, FORSELL, FUSCO, HAAB, IBRAIMI, LAPALUD, MARURI, MONTESSUIT, OUEDRAOGO, PASQUIER, PRAT, VAN LEEMPUT, VECERA, VOGLER Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Madame KELLER, Conseillère municipale

Messieurs DEROUETTE, ERATH, MARÉCHAL, MOSCHELLA, PASCHE, STURCHIO, Conseillers municipaux

Absent-e-s : Messieurs QUKOVCI, TAHIRI, Conseillers municipaux

Assistent à la séance

: Mesdames Ruth BÄNZIGER, Maire et Carole-Anne KAST, Conseillère administrative, Monsieur François MUMENTHALER, Conseiller administratif

\* \* \*

**Le Président (PLR) :** Bonsoir, vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance. J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Mesdames Carole-Anne KAST et Ruth BÄNZIGER, conseillères administratives et de Monsieur François MUMENTHALER, maire. Je salue également Madame Anouk JACOT-DESCOMBES, secrétaire générale adjointe et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Sont excusés pour cette séance Madame Nathalie KELLER et Messieurs Jean-Paul DEROUETTE, Patrick ERATH, Christophe MARÉCHAL, David MOSCHELLA, Denis PASCHE, Patrick STURCHIO.

### **1) Approbation de l'ordre du jour modifié**

**Le Président (PLR) :** Nous pouvons débiter notre ordre du jour avec le point 1 « approbation de l'ordre du jour ». Je porte à votre connaissance que le Conseil d'Etat en date du 22 janvier 2020 a promulgué un arrêté concernant le remplacement de Madame Rose BISSAT, Conseillère municipale du groupe MCG qui a démissionné l'année dernière.

Nous allons donc procéder à l'assermentation de celui qui a été désigné par une élection tacite. Ce qui m'amène à ajouter un point au point 3, qui sera le point 3bis intitulé «assermentation de Monsieur Avni IBRAIMI, remplacement de Madame Rose BISSAT démissionnaire», c'est la seule modification que j'ai à apporter à notre ordre du jour.

Y a-t-il d'autres modifications annoncées ? Ce n'est pas le cas. Quelqu'un s'oppose à cet ordre du jour modifié ainsi ?

**L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité des présents (19 votants).**

## 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019

**Le Président (PLR) :** Est-ce que quelqu'un a quelque chose à dire sur le procès-verbal ?

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (19 votants).**

## 3) Communications du Bureau du Conseil municipal

**Le Président (PLR) :** Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens;
- Le point de situation de la liste des investissements.

Nous avons reçu un courriel de Monsieur François Baertschi, en voici la lecture :

*Monsieur le Président du Conseil municipal d'Onex,*

*Monsieur Gérard Fusco, conseiller municipal actuellement indépendant élu sur la liste MCG, est réintégré comme membre du Mouvement Citoyens Genevois suite à une décision du Bureau directeur du MCG. En conséquence, il peut siéger sous les couleurs du MCG.*

*Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.*

*François Baertschi, secrétaire général du MCG*

Nous avons reçu un courrier de l'Office cantonal des transports, en voici la lecture :

*Concerne : Pétition 2063 – rapport de la commission des pétitions*

*Veillez trouver, pour information, copie du courrier de l'Association Vieil Onex du 25 novembre 2019, ainsi que copie de la réponse de Monsieur Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat chargé du Département des infrastructures, concernant l'objet cité en titre.*

*Avec nos compliments.*

*Association Vieil Onex  
Madame Suzanne KATHARI  
Monsieur Laurent NICOLE  
Rue Gaudy-Le-Fort 1  
1213 Onex*

21142

*Genève, le 20 décembre 2019*

*Concerne : Pétition 2063 – rapport de la commission des pétitions*

*Madame, Monsieur,*

*Vote courrier du 25 novembre 2019 m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.*

*Vous évoquez que les interventions de Madame Brogi, cheffe de projet au sein de l'office de l'urbanisme (OU), ainsi que de Monsieur Caumel, directeur régional Rhône-Arve, au sein de l'office cantonal des transports (OCT), sont contradictoires selon le rapport de la commission des pétitions relatif à la conservation du patrimoine de la route du Grand-Lancy.*

*Après une relecture attentive, notamment de la page 11 à laquelle vous faites référence, la prise en compte de la valeur patrimoniale de la route du Grand-Lancy, en termes de voie inscrite à l'inventaire des voies avec substance, est confirmée. Effectivement, il est relevé à cette page, à la troisième puce, que cette "option maintient la voûte des arbres", même dans le cas de la variante trois, la plus volontariste en faveur d'aménagements dédiés aux mobilités douces et transports en commun nécessitant des emprises foncières.*

*L'étude comprend trois variantes d'aménagement, et toutes trois doivent préserver le caractère patrimonial de la route du Grand-Lancy. Cette exigence fait partie intégrante de la commande passée au bureau d'étude. Les représentants de l'office du patrimoine et des sites (OPS) ainsi que de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), suivant tous deux l'étude en tant que membres du groupe de suivi technique, y sont particulièrement attentifs.*

*Enfin, vous vous étonnez que votre association, et plus globalement que les habitants de la commune ne sont ni associés au suivi de l'étude, ni informés de son engagement. Je me permets de préciser que la commune d'Onex est notre interlocuteur principal pour cette étude de mobilité et qu'elle participe naturellement à son suivi. Je ne peux que, vous encourager à prendre contact avec elle pour obtenir toute information complémentaire à ce sujet.*

*En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.*

*Serge Dal Busco*

**3bis. Assermentation de Monsieur Avni IBRAIMI en remplacement de Madame Rose BISSAT, démissionnaire**

**Le Président (PLR) :** Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole pour nous présenter notre nouveau collègue ?

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Nous sommes heureux de vous présenter Monsieur Avni IBRAIMI au sein du groupe MCG, né à Onex, dynamique et fort de son jeune âge, 24 ans.

Nous sommes sûrs qu'il pourra apporter une vague de fraîcheur au sein de ce Conseil municipal. Il a fait toutes ses études à Onex et a accompli son service militaire.

Heureux de constater qu'il est proche des jeunes citoyens habitants d'Onex, nous espérons ainsi avoir plus de jeunes qui votent au sein de notre communauté.

Il est célibataire et travail comme horloger en Ville de Genève. Je vous remercie de l'accueillir chaleureusement.

**Le Président (PLR) :** Je demande à Monsieur Avni IBRAIMI de bien vouloir s'avancer jusqu'à la table de la présidence et je vous demande de vous lever, s'il vous plaît. [L'assemblée se lève.]

Je vais vous lire le serment et vous me répondrez, en levant la main droite, « je le jure » ou « je le promets » :

*Je jure ou je promets solennellement :*

*d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*

*d'obéir à la Constitution et aux lois  
et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction  
sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.*

**M. IBRAIMI (MCG) :** Je le jure.

**Le Président (PLR) :** Je vous remercie. Je prends acte de votre serment et vous souhaite la bienvenue parmi nous. Vous pouvez prendre place parmi vos collègues.

[Applaudissements]

*Arrivée de Madame Fatima RIME à 19H05*

#### **4) Communications du Conseil administratif**

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Je n'ai qu'une seule communication à vous faire, peut-être, un peu plus longue que d'habitude. Vous vous

souvenez, sans doute, qu'en décembre je vous avais déjà parlé du plan de gestion des forêts avec des coupes au niveau sécurité dans la forêt du Bois-de-la-Chapelle.

Il semblerait que le message n'a pas bien passé auprès de la population donc je voulais juste faire un point par rapport aux abattages ou au remplacement d'arbres qui ont lieu sur notre territoire ou à proximité, qui ont eu lieu depuis décembre ou qui auront lieu ces prochains temps.

Comme je vous l'ai dit, en décembre 2019 au Bois-de-la-Chapelle, nous avons entrepris des travaux de sécurisation mais aussi des travaux de renouvellement d'arbres qui font partie intégrante du plan de gestion de la forêt onésienne, qui elle-même est soumise, entre guillemets, au plan de gestion de forêt au niveau cantonal.

Nous coupons, effectivement, des arbres pour laisser de la place et de la lumière pour d'autres arbres. Ces travaux ont eu lieu au début décembre mais pour éviter de trop endommager le sol de la forêt et pour nuire à la biodiversité les troncs d'arbres ont été laissés sur place.

Ce qui a créé une confusion quand a commencé le deuxième chantier, c'est-à-dire le chantier pour accéder à la passerelle sur le Rhône. Le temps des travaux de cette passerelle, de part et d'autre du chemin qui mène au débarcadère actuellement, il y a des travaux de défrichage qui ont eu lieu.

Ceux-ci sont provisoires, 95% des arbres vont repousser d'eux-mêmes et évidemment les arbres qui ne pourront pas être remplacés et là où il y a la culée de la passerelle donc nous pouvons difficilement faire repousser des arbres à ce niveau.

Ces arbres-là seront compensés du côté Vernier et seront replantés. A ce niveau, toute la régénération est prévue.

Effectivement, en haut du côté François-Chavaz, au niveau du totem, vous avez vu côte à côte les troncs d'arbres qui restaient des travaux de décembre, au niveau de l'entretien courant de plan de gestion des forêts du Bois-de-la-Chapelle, ceux-ci ont été sortis pour donner l'accès au chantier de la passerelle.

Maintenant, je vous annonce encore que du côté des Eaux donc nous avons deux chantiers qui étaient des travaux d'arbres en forêt, nous avons aussi fait un plan de gestion et nous avons en tout, à peu près, huit arbres qui vont devoir être abattus et qui seront replantés courant ce printemps.

Certains arbres seront mis sur quilles, d'autres seront recépés, c'est-à-dire, que nous coupons l'arbre et nous le laissons repousser pour faire une touffe. Deux arbres de ces huit arbres seront déjà morts donc ils seront abattus aussi comme les autres pour des questions de sécurité.

Une information sera faite sur le site internet de la Fondation des Eaux qui pourra être relayée sur notre site, le cas échéant. Je me tiens à votre disposition pour toutes questions par rapport à ces travaux qui sont nécessaires mais qui se succèdent et sont dans un climat politique relativement peu propice pour pouvoir communiquer de manière sereine sur ce type de travaux qui sont aussi favorables à la biodiversité.

**Mme KAST :** Merci, Monsieur le Président. J'ai deux communications à vous faire.

La première est une annonce d'une soirée pour laquelle vous avez déjà reçu une invitation, mais il est important de la rappeler ici, soirée organisée en partenariat avec le canton, le service de la surveillance des communes et le BIE, les services de Monsieur Thierry APOTHELOZ.

Il s'agit du 20 février, c'est une soirée qui est particulièrement consacrée à la question du droit de vote des étrangers. Comme vous le savez, les personnes qui ont plus de huit ans de résidence en Suisse et qui résident sur le canton de Genève peuvent participer aux élections municipales.

Lorsqu'il y a les élections municipales qui s'approchent, le BIE organise en partenariat avec les communes des soirées d'information à cet égard. Il y en avait eu une il y a cinq ans. Il y en aura une à Onex de nouveau, le 20 février à 19 heures au Café communautaire donc au sein du SJAC.

Nous vous invitons toutes et tous à être présents, non pas pour faire de la propagande politique mais pour participer à l'importance d'utiliser le droit de vote. Y compris pour les personnes qui ont peu l'occasion de l'utiliser et qui ne sont peut-être pas familiarisées avec notre système de vote par correspondance et les différentes possibilités qui existent.

Vous avez toutes les informations sur l'invitation qui vous a été adressée, je vous rappelle, pour celles et ceux qui ne sont pas forcément familiarisés avec cela, que vous retrouvez toutes ces invitations dans l'onglet « agenda » de CMnet et vous avez le flyer officiel qui est orange 15.03 pour le 15 mars, date des élections municipales et la lettre qui vous a été adressée en tant que conseillers et conseillères municipaux.

Ma deuxième information est un peu sur le même sujet mais plus particulièrement liée aux questions d'affichage publicitaire et d'affichage politique. Notamment je me dois de vous faire cette information car je vous en avais fait une première au mois de décembre lors du Conseil municipal sachant que nous ne savions pas exactement ce qui allait se passer.

Par ailleurs, j'ai vu un certain nombre de candidats répandre des informations parfaitement erronées sur Facebook et il me semble qu'il y a lieu de rétablir la vérité des faits.

Comme vous le savez, conformément au bon principe de gestion, préconisé par la Cour des comptes, la Ville d'Onex a remis au concours sa concession d'affichage public dans le courant de l'année 2019.

Deux entreprises ont postulé, une a fait une offre qui était nettement plus intéressante que l'autre et il se trouve que l'entreprise qui a donc gagné cette mise au concours de concession donc ce n'est pas un marché public mais l'inverse, c'est nous qui recevrons des sous et pas nous qui en payons, n'était pas celle qui avait le marché jusqu'à maintenant.

La société qui avait le marché et qui l'avait depuis de nombreuses années a contesté la décision d'adjudication de cette concession d'affichage public que l'autre société a et a déposé recours auprès du Tribunal administratif, donc fait usage de ses droits, jusqu'à là rien à redire.

La pratique du Tribunal administratif est que l'effet suspensif est automatiquement accordé en cas de recours, donc pour celles et ceux qui auraient pu lire certaines choses erronées sur Internet, non le Conseil administratif ne veut pas mettre un effet suspensif,

au contraire le Conseil administratif, par le biais de son avocat, car évidemment nous avons dû mandater un avocat dans le cadre de cette procédure, a demandé la levée de cet effet pour que nous puissions continuer à gagner des sous avec ces concessions d'affichage public, car il s'agit d'affichage publicitaire commercial payant et nous avons droit à une rétrocession parce que nous mettons à disposition à une entreprise notre espace public pour faire de la publicité commerciale payante.

Nous avons donc demandé la levée de l'effet suspensif, la décision vient de tomber, le Tribunal administratif n'a pas accordé la levée de l'effet considérant qu'il n'y avait pas de péril dans la demeure de part et d'autre par rapport à cette procédure.

Par conséquent, le Conseil administratif a pris les mesures nécessaires pour que des emplacements d'affichage politique et donc pas d'affichage commercial payant, mais des emplacements qui sont prévus par la loi sur l'exercice des droits politiques, la LEDP, les nombres d'affichages seront prévus dans le règlement sur l'exercice des droits politiques.

Pour Onex, il s'agit de deux fois soixante-quatre emplacements d'affichage pour que nous puissions remplir nos obligations par rapport à ces emplacements. Comme vous le savez ou remarquez, ces emplacements supplémentaires pour les opérations de votation et électorales, je précise bien qu'il ne s'agit pas que des élections mais également des opérations de votation sont réparties selon deux modalités.

C'est-à-dire des panneaux en grappe et usuellement nous en mettons trois devant la salle communale, il y a une grappe. A côté du parking de la piscine, il y a une autre grappe et en bas de l'avenue des Grandes Communes numéro 64-66, si ma mémoire est bonne, devant l'immeuble de la Fondation Emile DUPONT, il y a la troisième grappe.

Ces trois grappes sont complétées par soixante-quatre autres emplacements qui sont disséminés sur les panneaux commerciaux d'affichage et la SGA, propriétaire des panneaux, a refusé que nous utilisions ces panneaux pour l'affichage politique.

Par conséquent, le Conseil administratif pour pouvoir se conformer aux normes sur l'affichage politique, a pris sur lui et sur d'autres emplacements pour remplacer ces soixante-quatre emplacements qui devaient être disséminés sur les panneaux du concessionnaire, puisque nous n'avons plus de concessionnaire actuellement, soixante-quatre panneaux ont été rajoutés.

Ils sont à six endroits différents, il y en a douze à la route de Loëx, vers le cycle des Marais, il y en a douze le long de la route du Grand-Lancy/chemin Charles-Borgeaud, il y en a douze vers la régie Rosset sur l'esplanade des rencontres dans le quartier de Pré-Longet, douze aux pieds des immeubles de la FIVO 22-24 avenue des Grandes-Communes et 4-6 Comte-Géraud et douze le long de la place du 150<sup>ème</sup> sur le cheminement piéton à proximité de la déchetterie et encore trois vers l'école de Bellecour le long de la route du Grand-Lancy également.

Ce n'est pas soixante-quatre mais soixante-trois panneaux, je viens de m'en rendre compte, Qui remplace les soixante-trois panneaux habituels qui se figuraient sur les emplacements publicitaires.

Nos normes sont complètement respectées en termes d'affichage politique actuellement, ces soixante-trois panneaux sont utilisés pour les votations du 9 février et dès l'issue de cet objet de votation, ils seront utilisés pour les élections municipales, en conformité avec le service des votations et les services de l'Etat en général qui s'occupent d'affichage public.



Je tiens donc à préciser que nous avons suivi les préceptes de la Cour des comptes pour remettre au concours cette concession d'affichage. Je vous en avais informés lors de l'établissement du budget de la sécurité municipale puisque c'est dans celui-ci qu'émergent les recettes liées à cette concession.

Nous avons bien fait puisque l'ordre de grandeur, je ne peux pas vous donner les chiffres exacts, du prix du nouveau concessionnaire nous a offert dans le cadre de ce marché est près du double de celui que nous avons jusqu'à maintenant.

Par conséquent, l'entreprise perdante, qui aujourd'hui met tout en œuvre pour essayer de bloquer la résolution de ce conflit et qui n'a rien à y gagner si ce n'est qu'elle cherche à impressionner les autres communes pour éviter qu'elle remette au concours leurs emplacements.

Selon notre avis et ce que nous avons cru comprendre dans la démarche, sachant que la résiliation avec l'entreprise concessionnaire jusqu'à maintenant est valable est non contestée, est la raison pour laquelle les panneaux publicitaires ne sont recouverts de rien partout dans la cité.

Par rapport à celles et ceux qui avaient proposé, notamment des citoyens, des actions fortes, sympathiques de type concours de dessin sur ces panneaux, le Conseil administratif serait évidemment favorable mais ne peut pas l'autoriser car ces panneaux ne nous appartiennent pas, ils appartiennent à l'ancien concessionnaire qui nous a demandé de ne pas avoir besoin de les retirer.

Par gain de paix, nous avons accepté de lui demander une autorisation d'occupation du domaine public pour les supports. Très sincèrement, si nous avions su que par ailleurs, après il nous refuserait l'usage de ces supports pour l'affichage politique, je ne suis pas sûre que nous aurions été aussi conciliants mais nous l'avons été et nous ne revenons pas sur la parole donnée.

Néanmoins, ces panneaux resteront sans affichage puisque le concessionnaire ne peut plus utiliser ces espaces pour faire du commerce dessus.

Pour celles et ceux qui aimeraient que les supports soient enlevés, je peux vous dire que le Conseil administratif y verrait plutôt d'un bon œil mais sur demande de l'entreprise anciennement concessionnaire, nous avons accepté que jusqu'à résolution du litige ou jusqu'à ce qu'il le veuille, il puisse, moyennant une autorisation, les laisser en place.

Mais pour celles et ceux qui aimeraient pouvoir utiliser ces espaces commerciaux, sachez que nous ne pouvons que vous invitez à demander à l'entreprise perdante de travailler à son image plutôt qu'à faire la guerre juridique et à permettre de l'entreprise gagnante de pouvoir exploiter le contrat qu'elle a correctement obtenu.

**M. MUMENTHALER :**                      Merci, Monsieur le Président. Je n'ai pas de communication.

**5) Questions sur les points 3 et 4**

**Le Président (PLR) :** J'ai une remarque par rapport à ceci, et peut-être que vous l'avez constaté, Madame RIME a perdu son voisin qui se trouve maintenant auprès du groupe MCG.

Nous avons effectivement reçu un courrier de la part de Monsieur François BAERTSCHI, secrétaire général du MCG, nous confirmant que Monsieur Gérard FUSCO réintègre le groupe MCG.

Je vous prie de bien vouloir m'excuser d'avoir omis cette information lors du point communication.

Y a-t-il d'autres interventions concernant les points trois et quatre ?

**M. LAPALUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. Sur le point quatre, vous avez rappelé que dans le courrier reçu de l'association du Vieil Onex et qui serait dans le procès-verbal, le procès-verbal arrivant fin février et étant très curieux surtout si le courrier a été écrit il y a quinze jours ou un mois, je n'ai pas envie d'entendre deux mois pour savoir ce que veulent ces personnes.

Est-ce qu'il serait possible de le communiquer aux Conseillers municipaux par email avant ? Merci.

**Le Président (PLR) :** Merci Monsieur LAPALUD, je peux vous lire le courrier ou vous le communiquer par email.

S'il n'y a pas d'autres remarques, nous passons au point six. (Silence)

**6) Bennes à ordures ménagères enterrées - Aménagement d'un point de récupération mixte à la salle communale Route de Chancy 131 - Crédit de Fr. 170'000.00 (projet de délibération N° 2282)**

**Le Président (PLR) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame BÄNZIGER, pour qu'elle nous présente le projet.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Cela faisait longtemps que nous n'étions pas revenus vers vous avec un projet de point de récupération mixte.

Actuellement, sur la commune nous avons seulement sept points de récupération, c'est-à-dire des endroits où nous pouvons récupérer les choses à recycler et à trier, tel que le verre, le pet, l'aluminium, fer blanc, les piles etc.

Notamment du côté sud de la route de Chancy, nous n'avons qu'un point de récupération au niveau de Bellecour et ce point dessert un quartier qui, malgré tous les efforts du Conseil administratif, se densifie au niveau de la zone villa, zone cinq, de manière extrêmement dense et il est vrai que le nombre d'habitant augmente et les besoins d'infrastructure de tri soit adapté pour inciter les personnes à faire du tri.

Un des endroits depuis longtemps sollicité est d'avoir quelque chose au niveau du Vieux Village puisque nous avons des besoins par rapport à la salle communale. Il est quand même plus simple au niveau de l'exploitation de la salle d'avoir à proximité un point de récupération, non seulement pour nos responsables mais aussi pour que les personnes ou associations qui viennent à la salle communale ai un point de tri efficient.

C'est aussi un point qui peut servir par rapport aux personnes qui viennent au marché du dimanche et puisque vous avez vu dans le titre qu'il s'agit d'un point de récupération mixte, celui-ci servira également de point de collecte des déchets, que nous appelons, levée en porte à porte.

C'est-à-dire les déchets incinérables, le papier et le compost, donc il va également desservir, notamment, les habitants côté Gustave-Rochette et route de Chancy et à moyen terme, nous souhaitons discuter avec les habitants du Vieux Village pour leur donner la possibilité de pouvoir trier et se débarrasser, entre guillemets, de leurs déchets qui sont levés en porte à porte également sur ce point-là.

Ce point est attendu depuis longtemps, il y a eu plusieurs sollicitations récentes qui ont fait que nous avons été amenés à aller de l'avant avec ce projet et j'espère que vous lui ferez bon accueil. Vous avez tous les détails prévus, à mon grand plaisir vous avez à la fois du verre blanc et du verre coloré, il est toujours bien de séparer les deux et un plan en annexe qui vous donne les possibilités d'accès notamment du côté Gustave-Rochette pour arriver sur ce point de collecte qui sera aménagé derrière la salle communale.

Je me tiens à votre disposition si vous avez d'autres questions de compréhension technique relevant de ce point.

**M. VAN LEEMPUT (Indép.) :** Merci, Monsieur le Président. J'avais juste une question par rapport à ces bennes enterrées, il me semble qu'il y a une barrière et il faut payer l'entrée du parking. Comment voulez-vous prévoir cela pour les personnes qui viendraient en voiture.

**Mme la Maire :** Vous avez eu la réponse par le biais de mes collègues. Si vous voulez juste apporter vos déchets, vous pouvez faire l'aller-retour au niveau du parking avec les minutes gratuites qui sont octroyées. Maintenant il faut bien comprendre que le but premier de densifier le réseau de point de récupération et de collecte est aussi de pouvoir être près des gens pour qu'ils puissent y aller à pied.

Le but premier est de desservir la salle communale et que les gens du voisinage puissent y aller à pied ou ceux qui passeraient en se promenant. S'il y a des personnes qui passent par là et veulent entrer avec la voiture pour déposer quelque chose, il sera effectivement possible par rapport au règlement du parking.

**Mme KAST :** Oui, merci, Monsieur le Président. Puisque ce sont mes services qui sont en charge des parkings privés communaux donc les parkings à barrière,

je profite de l'occasion qui m'est ici donnée de rappeler les règles de gestion sur ces parkings.

Les quinze premières minutes sont gratuites, vous pouvez entrer et sortir avec le même ticket sans même le passer dans la borne de paiement et les quarante premières minutes sont gratuites également mais par contre il faut passer à la borne.

C'est-à-dire que vous allez à la borne et il vous donnera le ticket de sortie sans mettre des sous dans la machine. Mais il y a une petite différence entre les quinze premières minutes où vous pouvez rentrer et ressortir avec le même ticket sans passer par la borne et les quarante premières minutes de gratuité où il faut simplement aller à la borne sans payer.

Je pense que pour déposer sur son chemin quelques déchets cela devrait largement suffire. Il est valable sur tous les parkings communaux à barrière et donc il y en a dix et je pense qu'il est bien de le savoir.

**M. BURCKHARDT (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Bien entendu le groupe des Verts comprend et encourage la mise en place de point de collecte pour encourager le recyclage, nous en manquons clairement à Onex et celui-ci ne suffira pas. Si vous pouviez en mettre encore plus cela serait bien.

Nous soutenons le projet des containers derrière la salle communale car cela répond à des besoins de particuliers, à la municipalité et pour les manifestations.

L'emplacement est pratique, toutefois, nous reconnaissons que pour que les usagers puissent noter l'emplacement il serait bien de mettre des indications, des panneaux, notamment au niveau de la route de Chancy pour qu'il ne soit pas seulement connu des autorités communales. Merci.

**M. LAPALUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. Nous soutiendrons ce projet aussi des points de récupération c'est très intéressant.

Par rapport à mon préopinant, je suis aussi content que nous fassions beaucoup de trafic de déchets, moi qui habite dans un endroit où les voitures s'arrêtent devant, nous voyons des gens qui viennent un peu de n'importe où mettre les déchets chez nous.

C'est quand même à la fin Onex qui paye donc ce n'est pas terrible pour cela. Pour le parking, j'avais la même question que Monsieur VAN LEEMPUT mais en plus un petit point de précision dans les parkings à Onex, nous pouvons utiliser la carte parking pay donc cela permet de rentrer et sortir sans avoir à mettre le ticket, le montant est directement prix sur la carte de crédit ce qui est très pratique.

En plus, ces bennes enterrées nous ferons peut-être revoir le trajet de la Trans'onésienne, en contactant son Président, il dit qu'il veut bien faire un effort donc il n'y a pas de soucis même pour cela. Merci beaucoup.

**M. HAAB (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Le PLR va également soutenir ces bennes enterrées. Néanmoins, nous avons quand même, comme d'habitude, quelques questions.

Tout d'abord, les bennes enterrées, le Conseil municipal à l'époque avait décidé de faire ces bennes de cas en cas, c'est-à-dire, selon les besoins, ce qui est à mon avis une bonne chose.

Par contre, ces bennes enterrées, je n'ai nulle part trouvé dans la prévision du budget et finalement je me demandais avec quelle priorité vous l'avez tractée.

La deuxième chose, est que nous nous posons la question par rapport aux nuisances, sachant que ces bennes enterrées sont derrière la salle communale et je pense qu'après chaque activité les utilisateurs vont bien entendu les utiliser pour se débarrasser du matériel ou des déchets donc je me demande simplement comment vous réglez le temps d'utilisation de ces bennes enterrées pour ne pas gêner les voisins et l'EMS. Merci.

**M. FUSCO (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Depuis la mise en place des écopoints, nous constatons qu'il n'y a pas ou plus de cas de littering, raison pour laquelle le groupe MCG est en faveur de l'aménagement et demande de voter sur le siège.

**M. OUEDRAOGO (PDC) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe PDC aussi va voter ce projet, qui est un projet très demandé par la population.

Néanmoins, nous avons une question d'une onésienne qui demandait si nous prévoyons aussi la récupération de l'huile usagée de friture. Est-ce qu'il y aura des points de prévus ou est-ce que c'est uniquement les points de récupération cantonale.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Effectivement, je comprends la question de Monsieur HAAB. Pour ceux qui se souviennent, en 2011 ou 2012, le municipal avait refusé d'aménager sur tout le territoire onésien un réseau de point de collecte dense qui permettait à tout habitant d'être à cent ou cent-cinquante mètres d'un point de collecte enterrés pour les ordures ménagères, c'est-à-dire, les incinérables, le compost et le papier.

Ceci a été refusé par le Conseil municipal, par contre, comme il y a quand même des besoins, nous avons négocié le fait que nous faisons ces points au coup par coup en profitant de rénovation d'immeuble ou de nouveaux immeubles pour imposer, entre guillemets, aux propriétaires privés de mettre à disposition des points de collecte pour éviter à la commune de payer.

En fonction des cas, notamment, dans le cas du compost, la commune contribuait à raison d'un container, le privé à raison de deux.

Comme vous l'avez vu ici au niveau de la salle communale, nous sommes dans le cas d'un point de récupération mixte donc l'essentiel se sont des bennes de récupération des objets donc pour favoriser le tri et il y a peu de bennes dévolues à ce qui est en porte à porte.

Il y a effectivement une benne à ordures incinérables et au vu de l'intérêt de ce point de collecte au niveau de la salle communale, il nous semble logique à cet endroit-là d'entrer en matière pour que nous payions cette benne complémentaire, qui ne fait pas partie du matériel à trier.

Ensuite, par rapport aux investissements, oui j'ai été tout aussi embêtée que vous lorsque j'ai réalisé que ce que nous avons discuté pendant longtemps lors du budget ne figurait pas, à peu près entre Fr. 150'000.00 et Fr. 200'000.00 par année, pour aller de l'avant avec le réseau de point de collecte enterrés. C'est une erreur d'écriture mais vous avez raison.

En ce qui concerne les utilisateurs qui jetteraient leurs bières à la poubelle à des heures indues, il faudrait effectivement, comme pour toutes salles que nous louons, que nous ayons des contraintes et des consignes pour éviter que le voisinage ne soit gêné, notamment, les personnes âgées de Butini qui ont encore l'oreille fine et il serait dommage qu'elles soient gênées par des bruits le matin.

Ceci doit effectivement figurer dans les conventions ou les contrats par rapport à la location des salles comme c'est déjà le cas.

Enfin pour l'huile usagée, vous le savez certainement dès que vous avez un gros volume d'huile usagé et cela oblige les personnes à les évacuer par une entreprise autre que la commune. Pour le particulier, ce qui est préconisé est de mettre l'huile dans des bouteilles qui se font incinérer aux Cheneviers.

Il n'y a plus beaucoup de point de récupération qui ont, comme nous avons un certain temps la possibilité de récupérer l'huile ménagère, l'huile que nous consommons au jour le jour, je peux me renseigner pour voir s'il y a des pratiques autres qui sont en cours. C'est une question intéressante.

**Le Président (PLR) :** La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération N° 2282.

Je sou mets le projet de délibération N° 2282 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].

Ceux qui sont pour le projet de délibération N° 2282 votent +, vert, ceux qui s'abstiennent, 0, bleu, ceux qui sont contre -, rouge. Le vote est lancé.

**Le projet de délibération N° 2282 est approuvé à l'unanimité des présents (21 votants).**

**Délibération N° 2285 dont la teneur est la suivante :**

*«Vu le règlement communal relatif à la collecte, au transport et à l'élimination des déchets ménagers, adopté par le Conseil administratif le 19 avril 2011*

*Vu le rapport de la commission espaces verts et infrastructures du 6 mars 2012 sur la gestion des déchets : Point de situation – orientations futures*

*Vu le rapport de la commission mixte EVI / DD du 25 mars 2019 sur la stratégie de la gestion des déchets*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e*

*Vu l'exposé des motifs*

Sur proposition du Conseil administratif

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide:**

A l'unanimité des présents (21)

1. D'installer un point de récupération mixte à l'entrée du parking de la salle communale
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 170'000.00 destiné à ces aménagements
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif
4. D'amortir la dépense de Fr. 170'000.00 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 170'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux
6. De demander à l'Etat de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier et du Service de la mensuration officielle, en raison de son utilité publique.»

\* \* \*

**7) Modification de la convention régissant l'arrondissement de l'état civil de Bernex (projet de délibération N° 2283)**

**Le Président (PLR) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?  
[Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Monsieur MUMENTHALER, pour qu'il nous présente le projet.

**M. MUMENTHALER :** Merci, Monsieur le Président. Comme vous l'avez certainement constaté à la lecture de l'exposé des motifs, il est probablement le projet de délibération le plus important de la législature.

Pour les nouveaux conseillers municipaux qui ne le savent peut-être pas, il y a quelques années, la Confédération a exigé que les offices d'état civil desservent un certain nombre d'habitants donc les petites communes ne répondaient pas à ce critère, ce qui a fait qu'Onex, Bernex et les communes de la campagne dont vous avez la liste.

Le Conseil administratif de l'époque avait trouvé que Bernex était un lieu plus central pour cet office d'état civil. Pendant toutes ces années, cela fonctionne très bien, il y a un Conseil de cet arrondissement ou chaque commune délègue un Conseiller administratif.

Depuis sa création, la comptabilité de cet arrondissement était tenue de manière indépendante des comptes de la Commune de Bernex.

L'année passée, la Cour des comptes a trouvé qu'étant donné que les collaborateurs étaient dans la Mairie de Bernex, ces comptes devaient être intégrés à la comptabilité de Bernex et vérifiés par le même organisme que celui de la commune.

Rassurez-vous, nous pourrions toujours faire un tire à part pour avoir les comptes réels de l'arrondissement de l'état civil.

La surveillance des communes nous a dit que cette convention doit être approuvée par voie de délibération par le Conseil municipal. Evidemment, nous avons profité de faire un peu de toilettage, que vous avez vu dans la convention qui a été annexée, est la plus importante, mais cela est suite à une modification d'une loi cantonale.

Vous savez que les magistrats peuvent célébrer des mariages et à partir de l'entrée en vigueur de cette convention, nous pourrions également célébrer des partenariats enregistrés donc c'est un changement fondamental. Je vous remercie d'approuver ce projet de délibération qui nous permettra à mes collègues et moi-même de célébrer des partenariats. Je vous remercie de votre attention.

**Mme DIOP (S) :** Merci, Monsieur le Président. Par rapport à ce projet de délibération le parti socialiste a décidé de voter pour le soutenir.

**Mme YUNUS EBENER (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Il en va de même pour le groupe des Verts, nous soutenons et nous nous réjouissons de fêter le partenariat à Onex.

**M. IBRAIMI (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Vu les exposés des motifs, le groupe MCG votera sur le siège.

**M. HAAB (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Le PLR va également voter sur le siège.

**Mme RIME (Indépendant) :** Merci, Monsieur le Président. Moi aussi, je vais voter en tant que candidate indépendante, pour ce projet.

**M. MONTESSUIT (PDC) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe PDC soutient également ce projet.

**Le Président (PLR) :** La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération N° 2283.

Je sou mets le projet de délibération N° 2283 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].



Ceux qui sont pour le projet de délibération N° 2283 votent +, vert, ceux qui s'abstiennent, 0, bleu, ceux qui sont contre -, rouge. Le vote est lancé.

**Le projet de délibération N° 2283 est approuvé à l'unanimité des présents (21 votants).**

**Délibération N° 2283 dont la teneur est la suivante :**

*«Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 juin 2008, autorisant la création de l'arrondissement de l'état civil dénommé « Bernex » par les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex, Onex et Soral, avec siège à Bernex*

*Vu la convention régissant l'arrondissement de l'état civil de Bernex conclue entre ces mêmes communes le 5 juin 2008, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2008*

*Conformément à l'art. 30, al.2, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d é c i d e :**

*A l'unanimité des présents (21)*

- 1. D'adopter les modifications apportées à la convention régissant l'arrondissement de l'état civil de Bernex, du 5 juin 2008, tel qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.*
- 2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire (première date possible).*
- 3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex et Soral, membres de l'arrondissement.»*

\* \* \*

**8) Mise à jour du concept énergétique territorial - Crédit de Fr. 59'000.00 (projet de délibération N° 2284)**

**Le Président (PLR) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Madame BÄNZIGER, pour qu'elle nous présente le projet.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Concept énergétique territorial, il est vrai que cela peut sembler un peu rébarbatif au premier abord donc qu'est-ce que c'est un CET, je vous résume un peu ce que vous avez de manière très complète dans la note.

Son rôle est de coordonner l'aménagement du territoire et la politique énergétique de la commune. Le CET est une annexe au plan directeur communal. Ce n'est pas sans raison que suite à l'adoption du dernier plan directeur communal que nous avons voté en 2014, le concept énergétique territorial qui fait partie des documents annexés au plan directeur communal, au même titre que le plan directeur piéton par exemple.

Le CET doit permettre d'exploiter au maximum les sources d'énergies locales donc c'est vraiment un document relativement fin qui tient compte de toutes les sources d'énergie que nous pourrions exploiter localement.

Par exemple, il était question lors du dernier CET d'exploiter la chaleur des eaux usées qui passent des Cherpines à la Step d'Aire, donc il transite par le territoire d'Onex cela ne sera pas le cas mais il y a effectivement, depuis le dernier concept énergétique territorial beaucoup d'innovations au niveau Genève.

Notamment le programme géothermie 2020, le GenieLac qui va jusqu'à Lancy. A Onex, nous avons travaillé pendant trois ans sur le projet Onex-Rénove, donc qui vise à inciter les rénovations énergétiques des bâtiments privés et l'énergie économisée grâce au projet permet de libérer de la puissance supplémentaire pour CADIUM, c'est-à-dire, qu'avec la même chaleur nous pouvons approvisionner plus d'immeubles qu'avant les rénovations énergétiques.

Nous arrivons également aussi à un certain nombre de projets nouveaux d'urbanisation comme les Moraines du Rhône qui ont vu le jour et surtout depuis 2014, nous avons vu la stratégie énergétique 2005 de la Confédération, nous avons voté la loi fédérale sur l'énergie.

Notamment aussi avec des notions comme l'urgence climatique, il va de soi que la transition énergétique ou écologique est effectivement à l'ordre du jour.

Autant vous dire que le moment est venu d'adapter notre concept énergétique territorial pour vraiment faire en sorte que nous puissions avoir un planning fin par rapport à ce que nous faisons au niveau de l'administration communale, mais aussi de pouvoir inciter nos habitants, les entreprises ou les propriétaires d'immeubles et régies à faire leur part pour que la commune d'Onex puisse avancer en direction de la société à 2000 Watts.

Voilà l'objectif de ce CET, quand nous parlons de mise à jour, il ne s'agit pas juste de corriger quelques phrases. Vous l'aurez compris, il s'agit également de revoir vraiment comment se positionne la Ville d'Onex en termes de planification énergétique pour les prochaines décennies.

Au vu des derniers changements ces six ou sept dernières années, c'est effectivement quelque chose qui est important pour que nous n'engagions pas les efforts de la commune dans des choses qui sont déjà obsolètes au moment où nous entamons certains projets.

Je me tiens à votre disposition si jamais vous avez des questions.

**Mme YUNUS EBENER (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Nous, le groupe des Verts, nous soutenons cette proposition parce qu'elle permet à la commune d'avoir un outil de planification très efficace et nous savons qu'il y a une certaine pollution qui est créée par le fait d'utiliser des énergies non renouvelables pour chauffer nos bâtiments.

Avec cela, nous pourrions avoir des propositions très intéressantes et nous savons aussi qu'Onex a été construite principalement dans les années soixante et ce n'est pas la période où nous avons beaucoup tenu compte de l'isolation donc ce sont des immeubles qui sont mal isolés et qui ont besoin d'utiliser pas mal de chauffage.

Donc autant que ce soit un chauffage qui soit plus respectueux de l'environnement. Merci.

**M. VECERA (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG va voter oui sur le siège pour la mise à jour du concept, pour l'évolution.

**M. LAPALUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. Soucieux de l'environnement, le groupe socialiste va suivre aussi cette recommandation, va suivre le concept énergétique en espérant faire de bonnes économies et pouvoir améliorer ce que nous faisons déjà. Merci.

**M. OUDRAOGO (PDC) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe PDC aussi va soutenir ce concept énergétique. Effectivement, la commune s'était déjà dotée depuis 2009 maintenant il s'agit de l'actualisation et il faut bien que cela soit un outil utile. Merci.

**M. HAAB (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Le PLR va également soutenir ce projet pour la mise à jour des documents. Merci.

**Le Président (PLR) :** La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération N° 2284.

Je sou mets le projet de délibération N° 2284 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].

Ceux qui sont pour le projet de délibération N° 2284 votent +, vert, ceux qui s'abstiennent, 0, bleu, ceux qui sont contre -, rouge. Le vote est lancé.

**Le projet de délibération N° 2284 est approuvé par 19 oui et 2 abstentions (21 votants).**

**Délibération N° 2284 dont la teneur est la suivante :**

*«Vu la délibération N° 1935 du 8 mars 2011 ouvrant un crédit de Fr. 220'000.00 destiné à la réactualisation du plan directeur communal*

*Vu la délibération N° 1981 du 12 juin 2012 ouvrant un crédit complémentaire de Fr. 35'000.00 destiné à l'élaboration d'un concept énergétique territorial (CET) pour la commune d'Onex*

*Vu la délibération N° 2061 du 12 novembre 2013 ouvrant un crédit complémentaire de Fr. 15'000.00 destiné à couvrir les prestations supplémentaires du mandataire dans le cadre de la réactualisation du plan directeur d'Onex*

*Vu le CET adopté par le Conseil municipal le 11 novembre 2014*

*Vu la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération,*

*Vu la loi fédérale sur l'énergie du 30 septembre 2016 et sa révision acceptée par le peuple le 21 mai 2017*

*Vu l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 des nouvelles ordonnances fédérales sur l'énergie (OEne) et l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR)*

*Vu la Conception générale de l'énergie (CGE) inscrite dans la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012*

*Vu le Plan directeur cantonal 2030 (PDCn) qui trace notamment les grandes infrastructures énergétiques transversales au Canton, adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013 et approuvé par le Conseil fédéral le 29 avril 2015*

*Vu le Plan Climat Cantonal 2018-2022*

*Vu la modification de la loi sur l'énergie LEn 2 30 et de son règlement d'application REn 2 30.01 de juin 2019*

*Vu le nouveau Plan directeur cantonal de l'énergie (PDE) en cours de validation*

*Vu le Plan directeur des énergies de réseaux (PDER) cartographiant les réseaux thermiques structurants qui seront développés par SIG d'ici à 2028, qui paraîtra au printemps 2020*

*Vu le Concept énergétique territorial qui sera prochainement élaboré par le Canton*

*Vu la nouvelle directive relative au concept énergétique territorial émise par l'OFEN*

*Vu le programme GEothermie 2020 et le forage exploratoire de Lully*

*Vu le projet d'extension de Génie-Lac jusqu'à Lancy*

*Vu l'extension des réseaux de chauffage à distance (ex. CAD-SIG Rive Gauche, CAD-ZIPL0)*

*Vu la puissance libérée sur CADIOM (env. 1.6 MW) grâce à l'assainissement des bâtiments de la Cité grâce au programme Onex-rénove*

*Vu la délibération N° 2220 du 13 mars 2018 accordant un crédit d'étude de Fr. 115'000.00 pour l'audit des bâtiments du patrimoine administratif communal*

*Vu les conclusions dudit audit (rapport STRATUS) qui détermine les besoins en investissement (env. 3 à 4 millions de francs/an) pour les 25 prochaines années afin de rénover les bâtiments communaux*

*Vu les besoins énergétiques des futurs quartiers tels que les Moraines du Rhône et les Ormeaux, ainsi que les modifications de zone prévues dans l'image directrice du Plan guide de la zone villas adoptée le 11 décembre 2018 (résolution N° 223B)*

*Vu les développements urbains prévus aux frontières communales, tels que Les Cherpines à Plan-les-Quates ou Saint-Mathieu à Bernex, et afin de bénéficier de potentielles synergies quant à l'approvisionnement énergétique (ex. CAD-ZIPL0, Génie-Lac jusqu'à Lancy)*

*Vu la loi sur l'énergie LEn 2 30 et son règlement d'application L 2 30.01 qui stipule que l'office cantonal peut demander une mise à jour d'un concept énergétique territorial élaboré en application de l'article 11, alinéas 2 et 3 de la loi lorsque les conditions d'élaboration dudit concept ont sensiblement évolué*

*Vu l'offre du mandataire*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre e et m*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **décide:**

*Par 19 oui, 2 abstentions*

1. *De procéder à la mise à jour du concept énergétique territorial (CET)*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 59'000.00 destiné à ce travail*
3. *De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif*
4. *D'amortir la dépense au moyen de 5 annuités dès la fin des travaux estimé à 2020*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 59'000.00 afin de permettre l'exécution de ce travail»*

\* \* \*

### **9) Adaptation des indemnités aux membres du Conseil administratif (projet de délibération N° 2285)**

**Le Président (PLR) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?  
[Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole à Monsieur MUMENTHALER, pour qu'il nous présente le projet.

**M. MUMENTHALER :** Merci, Monsieur le Président. Certains d'entre vous s'en souviendront peut-être, le 15 mai 2015 votre Conseil a voté le même genre de projet pour définir les indemnités du Conseil administratif et à cette époque-là, il y avait eu pas mal de discussions et suite une séance en commission, il avait été convenu que les indemnités étaient fixées pour la durée de la législature et le municipal de l'époque recommandait au Conseil administratif actuel de faire la même chose, de redéposer au printemps 2015, avant l'entrée en fonction des nouveaux magistrats, un projet de délibération pour fixer les indemnités pour la législature 2020/2025.

Il y a différentes manières de voir, nous pourrions prendre l'indexation, l'augmentation des charges de travail etc. Ce que nous vous proposons, est de prendre l'annuité moyenne accordée aux collaborateurs de l'administration.

Vous savez que les différentes fonctions sont classifiées, il y a une grille des salaires qui a des annuités chaque année si les prestations du collaborateur sont bonnes et que ses objectifs sont atteints, il gagne une annuité.

Si nous faisons la moyenne de toutes ces annuités, pour l'ensemble des collaborateurs, l'augmentation moyenne en 2016 était de Fr. 1'155.00, en 2017 Fr. 2'080.00, en 2018 Fr. 2'096.00, en 2019 Fr. 2'177.00 et en 2020 Fr. 2'166.00.

L'idée est d'appliquer la même augmentation moyenne aux indemnités du Conseil administratif, ce qui ferait un montant annuel de Fr. 101'196.00. C'est un montant considérable mais il faut le mettre en relation avec les indemnités perçues par les magistrats des autres communes genevoises et vous les avez en page trois de l'exposé des motifs, mais il me semble quand même important de les rappeler.

Carouge 22'000 habitants, nous avons souvent l'habitude de comparer Carouge et Onex car nous avons, à peu près, la même surface de domaine publique. Le nombre d'habitant approchant, ils sont à Fr. 116'320.00, Meyrin sont à 25'146 habitants, Versoix 13'096 habitants, cela correspond à l'indemnité actuelle, Grand-Saconnex 12'104 habitants, Chêne-Bougeries 12'101 habitants, Cologny 5'500 habitants Fr. 94'600.00, Plan-les-Ouates 10'700 habitants Fr. 94'000.00 et Vernier 35'000 habitants Fr. 115'000.00.

Cette indemnité, par rapport aux autres communes, est tout à fait dans la cible et n'est pas exagérée. J'aimerais quand même rappeler que le minimum qu'un Conseiller administratif doit investir est entre 60/70 et même 80% et par rapport au temps investi et aux charges qu'a un Conseiller administratif, je ne parle pas pour ma paroisse comme vous le savez je serais concerné qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin, je pense que cette indemnité est parfaitement justifiée.

Evidemment, si vous voulez en discuter en commission, nous avons largement le temps de le faire. Merci pour votre attention.

**M. VOGLER (S) :** Merci, Monsieur le Président. Comme cela a déjà été dit, effectivement, c'est une augmentation qui a été déjà proposée il y a cinq ans, le Conseil administratif s'adapte aux augmentations des indemnités du personnel de la Ville d'Onex et de ce fait, le groupe socialiste soutient donc ce projet de délibération. Je vous remercie.

**M. HAAB (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Bien que le LAC ne précise pas que le Conseil municipal doit délibérer le budget et les indemnités allouées au Conseil administratif en même temps, il est néanmoins inhabituel que ce sujet des indemnités arrive après et non pas avant le recensement des besoins pour une année.

C'est-à-dire avant l'élaboration du budget, au même titre que les chiffrages par l'administration touchant les prévisions salariales annuelles du personnel.

Quant aux comparaisons des indemnités, le document ne précise pas le taux d'occupation dans les autres communes. Une comparaison des indemnités un à un n'est donc pas possible. Selon les comparaisons des chiffres mentionnés dans le projet de délibération 2015 versus 2020, il faut savoir que Carouge et Versoix auraient même diminué l'indemnité.

Il faudrait également tenir compte du taux d'occupation d'un magistrat pour sa ville après déduction des activités rémunérées et acceptées par les tâches liées à l'exécutif de la commune.

Pour toutes ces raisons, le PLR ne soutiendra pas ce projet de délibération et votera non.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG est prêt à voter sur le siège ce projet. En revanche, nous nous demandons si ce ne serait pas opportun de profiter de la présente délibération pour revoir les jetons de présence à la hausse.

Nous pourrions peut-être débattre de cela en commission tranquillement et sereinement. Merci.

**M. BURCKHARDT (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Pour notre part, la proposition du CA nous paraît tout à fait légitime. Nous constatons effectivement que les indemnités n'ont pas changé depuis 2015 et nécessiteraient une adaptation au coût de la vie et aux charges de travail.

Contrairement à ce que Monsieur HAAB a relevé, nous pensons qu'une comparaison est possible par rapport à la taille de la population des communes, qui doit donc indiquer la charge de travail des Conseillers administratifs.

Il nous paraît aussi injuste que les employés de la Mairie reçoivent une augmentation de leur salaire chaque année mais pas le Conseil administratif.

De plus, nous sommes reconnaissants de l'excellent travail fourni par le CA et nous entendons l'indemniser adéquatement, équitablement. Pour cette raison, nous sommes favorables à ce projet. Merci.

**M. LAPALUD (S) :** Merci, Monsieur le Président. Par certaines galanteries pour le Conseil administratif je vais peut-être répondre à sa place, pour Monsieur AMBORD parce que je les vois mal se défendre là-dessus.

Monsieur AMBORD, il s'agit d'un projet de délibération pour le Conseil administratif, pour les jetons de présence des Conseillers municipaux, vous pouvez faire en projet de délibération, vous pouvez aller en commission, vous pouvez faire ce que vous le voulez, il

n'y a aucun souci mais nous sommes juste sur les indemnités du Conseil administratif qui est un autre point.

Donc si vous voulez changer les jetons de présence, faite une motion ou un projet de délibération il n'y a pas de problème mais là nous sommes vraiment sur le Conseil administratif. Merci.

**M. MUMENTHALER :** Merci, Monsieur le Président. J'aimerais juste répondre à Monsieur HAAB. Cela a toujours été le principe de voter les indemnités, ce n'est pas la première fois.

Justement avant les élections, avant l'entrée en fonction de nouveaux Conseillers administratifs, cela a été fait ainsi en 2015 et cinq ans auparavant et c'est une pratique que vous pouvez peut-être ne pas approuver mais en tout cas c'est ce que nous a demandé le Conseil municipal le 15 mai 2015, dont acte.

Pour répondre à Monsieur AMBORD, effectivement, je crois qu'il y avait une délibération qui fixait les jetons de présence des Conseillers municipaux en début de législature. Vous pouvez sans autre voter ce soir ce projet, si vous le souhaitez, et revenir en début de législature avec le nouveau Conseil pour faire une délibération pour les jetons de présence.

**Le Président (PLR) :** La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de délibération N° 2285

Je sou mets le projet de délibération N° 2285 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].

Ceux qui sont pour le projet de délibération N° 2285 votent +, vert, ceux qui s'abstiennent, 0, bleu, ceux qui sont contre -, rouge. Le vote est lancé.

**Le projet de délibération N° 2285 est approuvé par 15 oui, 2 non et 4 abstentions (21 votants).**

**Délibération N° 2285 dont la teneur est la suivante :**

*«Vu la délibération N° 2120A du 19 mai 2015, dernière décision concernant l'adaptation des indemnités aux membres du Conseil administratif*

*Vu l'absence d'adaptation depuis cette date*

*Vu l'augmentation des sollicitations des magistrats pour mener à bien le mandat qui leur a été donné par le peuple, le Conseil administratif sollicite la bienveillance du Conseil municipal pour une adaptation de son indemnité*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre v*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d é c i d e :**

*Par 15 oui, 2 non, 4 abstentions*



1. *D'annuler la délibération N° 2120A du 15 mai 2015 relative à l'adaptation des indemnités aux membres du Conseil administratif*
2. *D'adapter l'indemnité annuelle brute allouée à chaque Conseiller administratif à Fr. 101'196.00, dès le 1<sup>er</sup> juin 2020*
3. *D'indexer cette indemnité au coût de la vie, selon le taux appliqué au personnel de la Ville d'Onex*
4. *D'assurer le paiement des charges liées y relatives (charges sociales et prévoyance professionnelle)»*

\* \* \*

**10) Rapport de la commission de Pétitions (PET-73-1547) - "Contrôle des antennes de téléphonie mobile" (projet de motion PM/345)**  
**Rapporteur : Monsieur Patrick ERATH**

**Le Président (PLR) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?  
 [Silence]. Personne.

Il n'y a pas d'opposition. Nous pouvons entrer en matière. Je donne la parole au rapporteur, Monsieur Patrick ERATH, qui n'est pas là. Alors je vais donner la parole à Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA.

**M. SCHMIDT-MESSINA (S) :** Merci, Monsieur le Président. Je voulais remercier mon collègue Monsieur ERATH de son bon rapport.

Nous avons écouté les pétitionnaires et suite à la discussion qu'il y a eue dans cette commission, la commission a décidé de faire une motion. J'espère que vous avez lu les documents et ensuite que vous pourrez voter cette motion qui est, je pense, nécessaire dans notre commune.

Cette motion demande d'étudier le contrôle du SABRA sur les nuisances que nous pouvons rencontrer dans notre commune. Je vous remercie.

**Le Président (PLR) :** Merci Madame. Vous l'aurez compris, la commission des pétitions propose un projet de motion. Il s'agit d'abord de savoir si vous êtes d'accord de rentrer en matière sur ce projet de motion. Je vous pose la question.

Y a-t-il une opposition sur l'entrée en matière sur le projet de motion émis par la commission des pétitions. [Silence]

Nous pouvons donc débattre sur ce projet de motion. J'ouvre donc la discussion au sein de cet hémicycle.

**M. BURCKHARDT (Ve) :** Merci, Monsieur le Président. Alors que la question des dangers de la 5G se pose et qu'un moratoire est en place, le rapport du groupe de travail téléphonie mobile rappelle que l'effet des rayonnements non-ionisants sur l'homme dépend de leur intensité et de leur fréquence.

Donc il s'agit également de contrôler les antennes de 2G, 3G et 4G qui doivent respecter les valeurs limites d'émission pour protéger la santé humaine.

Encore que des opérateurs font la course pour proposer toujours les services les plus performants, il nous semble nécessaire de faire contrôler les antennes en place dans la commune pour que les valeurs limite d'émission soit respectées et que la santé des citoyens soit protégée.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Donc le groupe MCG approuve le moratoire que le Conseil administratif a déclaré et approuve la motion. Sauf que j'aimerais aussi percuter sur ce que mon collègue disait là-bas, la 4G a l'heure actuelle couvre entre 800 et 2'600 Mhz.

Il faut savoir que la 5G lorsqu'elle va arriver va être dix fois plus performante et les émissions ne seront plus en Mhz mais en GHz donc cela va être entre 3,4 et 3,8 GHz. Ce qui veut dire qu'il y aura beaucoup plus d'émissions.

Maintenant, il faut savoir que les opérateurs veulent vendre absolument leurs produits pour plein de raisons, collecter d'avantage de clients, répondre à la croissance des usagers, accompagner la transformation digitale de notre société, vouloir aussi connecter des objets connectés, etc.

Est-ce que nous en avons vraiment besoin, nous citoyens à Onex, à qui va profiter et dans quel sens cela va aller. Il faut savoir qu'aujourd'hui, que le plus gros trafic actuel d'Internet est YouTube avec 42% de trafic en totalité Internet.

Facebook que nous avons l'impression d'utiliser beaucoup ne représente que 8%. Avec tout ce que nous utilisons de cette manière, nous pouvons nous dire qu'à l'heure actuelle cela va déjà très vite. Je pense qu'il faut bien réfléchir sur la question, ne pas précipiter les choses.

C'est pour cela que le MCG va voter cette motion.

**M. OUDRAOGO (PDC) :** Merci, Monsieur le Président. Le groupe PDC aussi va voter cette motion parce que celle-ci ne parle pas de la 5G puisque nous ne l'avons pas pour le moment mais juste pour l'existant que nous voulions vérifier, voir si nous sommes conformes aux valeurs limite qui doivent être respectées.

Donc nous votons cette motion comme cela nous pourrons avoir les informations qui vont avec. Merci.

**M. MUMENTHALER :** Merci, je n'ai pas à me prononcer sur cette motion, personnellement je la trouve très bien. J'aimerais juste signaler que sur Internet, sur le SITG vous trouvez un plan de toutes les antennes de téléphonies mobiles.

C'est facile à trouver, vous cherchez antenne de téléphonie et vous avez pour chaque antenne sa position, sa hauteur et le rayon de rayonnement. Cela peut déjà vous donner une indication d'où se situent ces antennes par rapport à votre domicile.

Egalement, je voudrais juste vous assurer que c'est le SABRA qui donne les autorisations de construire. Evidemment, il vérifie qu'au moment de l'installation les normes soient respectées, ce que vous souhaitez est qu'il y ait une vérification à posteriori.

**Le Président (PLR) :** La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le projet de motion PM/345.

Je sou mets le projet de motion PM/345 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].

Ceux qui sont pour le projet de motion PM/345 votent +, vert, ceux qui s'abstiennent, 0, bleu, ceux qui sont contre -, rouge. Le vote est lancé.

**Le projet de motion PM/345 est approuvé à l'unanimité des présents (21 votants).**

**Motion N° 345 dont la teneur est la suivante :**

*«Vu la pétition "Différer la mise en service des réseaux de télécommunications 5G" du 27 juin 2019 signée par 204 personnes et établie avec le soutien d'associations onésiennes*

*Vu le rapport de la commission des pétitions du Conseil municipal de la Ville d'Onex du 25 novembre 2019*

*Sur proposition de la commission des pétitions*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d e m a n d e**

*A l'unanimité des présents (21)*

**AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

- *D'étudier la possibilité de faire contrôler par le SABRA les valeurs limites d'émission des antennes mobiles implantées sur le territoire de la commune, en particulier les hauteurs et direction d'émissions figurant dans les permis de construire.»*

\* \* \*

**11) Réponse du Conseil administratif à la motion M/342A du 08.10.2019  
"Amélioration de la sécurité et la fluidité des pistes cyclables"**

**Le Président (PLR) :** Est-ce que les motionnaires souhaitent dire quelque chose ? Non. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole? Ce n'est pas la cas.

**MOTION**

*Vu que la saturation, la pollution et l'évolution climatique nous obligent d'adapter notre manière de se déplacer.*

*Vu que la mobilité individuelle douce devient de plus en plus une alternative attractive en particulier pour des parcours à courte distance.*

*Vu que les jeunes âgés entre 12 et 18 ans sont régulièrement pris en charge par la police ou par des particuliers (exemple Fondation Bruno Boscardin) leur offrant un bon apprentissage des techniques de base et des règles de la circulation routière.*

*Vu que ces jeunes font par la suite des essais pratiques en utilisant les infrastructures existantes.*

*Vu que les pistes cyclables sont également utilisées par plusieurs types de vélos (électriques, cargos, avec remorques, etc).*

*Vu que la plupart des vélos sont mus par la force musculaire demandant à chaque redémarrage un effort physique.*

*Vu que notre réseau des pistes cyclables est souvent interrompu empêchant des déplacements fluides.*

*Vu que le projet de motion (PM/340) « CONSTRUISONS LA VOIE VERTE » a été accepté à l'unanimité, demandant un avant-projet de Voie verte entre la Ville de Genève et la commune de Bernex.*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du groupe PLR*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d e m a n d e**

*A l'unanimité des présents (25)*

**AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

- 1. D'étudier la possibilité d'améliorer la sécurité des pistes cyclables à contresens notamment à la rue de la Calle où la piste s'arrête à mi-chemin, ainsi que le long des places de parking et aux carrefours.*
- 2. De proposer des solutions pour que les pistes cyclables ne soient pas interrompues aux passages pour piétons par des îlots respectivement saillies de trottoirs.*

**RÉPONSE**

*Lorsque nous effectuons des aménagements routiers sur le territoire communal, tels que des réfections de chaussées ou des réalisations de pistes cyclables, nous analysons auparavant la faisabilité de ces derniers ainsi que les besoins nécessaires à l'interne des services pour leur réalisation. Nous essayons également, dans la mesure du possible, de prendre en compte les demandes de la population. Ensuite, nos mandataires effectuent des études selon ces critères et en respectant l'ensemble des normes en vigueur.*

*C'est ainsi que lors des réfections de chaussées – campagne 2013-2014 (délibération N° 2138A du 2 février 2016) à l'avenue des Grandes-Communes, sur la voie en direction de Lancy, la bande cyclable a été remplacée par une piste, en décalant des cases de stationnement afin d'insérer la piste cyclable côté trottoir. L'objectif étant de supprimer le conflit des vélos avec les véhicules qui sortaient de leur stationnement.*

*Les réalisations et les marquages des pistes cyclables sont régis par l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR, art. 33, al. 1 et art. 74a), qui exige un minimum de largeur de route. De par l'étroitesse de la rue de la Calle, seul le marquage par traitillés, accompagné du logo cycle était autorisé.*

*Concernant les îlots aux passages pour piétons, il en va de la sécurité de ces derniers. Les réalisations effectuées sur l'avenue des Grandes-Communes exigeaient ces avancées et ne nous permettaient pas de faire passer les cyclistes à travers les îlots, raison pour laquelle nous avons dû interrompre les pistes cyclables à chaque avancée de trottoirs. Nous allons cependant améliorer encore le signalement de ces interruptions.*

*À l'avenir, nous resterons attentifs à ces problématiques, tout en respectant les normes ainsi que les autorisations qui nous sont octroyées.*

*Le Conseil administratif*

**12) ACG - Décision de l'AG du 20.11.2019 concernant :  
-Subvention d'investissement exceptionnelle de Fr. 800'000.00 pour des équipements scéniques mobiles en faveur de la Nouvelle Comédie**

**Le Président (PLR) :** Est-ce que le Conseil administratif souhaite rajouter quelque chose ? Ce n'est pas le cas.

**13) Propositions individuelles et questions**

**Le Président (PLR) :** Qui demande la parole ?

**M. HAAB (PLR) :** Merci, Monsieur le Président. Je reviens toujours à ces arbres donc la voirie a fait dernièrement des élagages d'arbres à l'avenue Bois-de-la-Chapelle, nous ne pouvons bien entendu que féliciter ce genre de travail et d'intervention.

Sachez que la population est cependant devenue très sensible vu le nombre d'arbres abattus dernièrement mais c'est également par rapport aux chantiers qui s'ouvrent dans la Ville d'Onex, en particulier à l'angle Vieux-Moulin et l'avenue des Grandes-Communes où nous sommes en train de construire, je crois, un garage et nous avons supprimé quelques places de parking.

Ma question est toujours la même, comment vous envisagez d'informer la population, car au moment où vous avez fait des élagages Bois-de-la-Chapelle, tout le monde qui est sorti pour voir si nous allions enlever les arbres ou s'il s'agit uniquement d'élagage.

Je pense qu'une information très simple serait toujours bienvenue auprès de la population. Merci.

**M. FUSCO (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. J'aimerais simplement revenir sur le fait de revoir la chaussée déformée aux arrêts de bus et par exemple à la rue des Bossons juste en face de la Coop.

En qualité de motard ainsi que d'autres utilisateurs de deux roues, je constate qu'il y a une mise en danger, je l'avais déjà signalé auparavant. Est-ce qu'il y a une possibilité de faire quelque chose? Merci.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Monsieur le Président. Juste une précision, n'ayant pas de candidat à l'exécutif, le MCG soutiendra le trio féminin pour le 15 mars prochain.

**M. VAN LEEMPUT (Indép.) :** Merci, Monsieur le Président. J'ai deux remarques à faire, j'ai eu une personne qui est venue nous rencontrer concernant une ligne d'eau.

La convention de mise à disposition d'une ligne d'eau pour une école privée, nous avons pas mal discuté avec cette personne et vous avez donné une réponse, le Conseil administratif, nous sommes un peu surpris car nous avons beaucoup de doute par rapport à cette ligne d'eau.

Surtout que vous avez ajouté dans la réponse, qu'il y avait une forte demande. D'après nos enquêtes et les personnes qui sont venues nous voir, il y a très très peu de demande et très peu de personnes qui utilisent la piscine d'Onex.

Donc beaucoup de gens ne comprennent pas pourquoi nous évitons de mettre sur le carreau une école privée et qui paye sa ligne d'eau et entrée pour les personnes qui font partie de ce cours.

De la part même du personnel de la piscine, il n'y a plus personne au club donc je pense que pas tout le monde ici est au courant mais il y a eu un changement de direction au Club d'Onex Natation et aujourd'hui il semblerait qu'il aurait envie de privatiser la piscine pour la natation. Il y avait une convention et une école privée qui louait une ligne d'eau depuis plus de 40 ans et aujourd'hui, nous ne continuons pas ce contrat.

Nous avons eu vent concernant ce club de natation, il semblerait qu'il y a une très mauvaise ambiance, ils ont demandé une ligne d'eau, par exemple, pour les vacances d'octobre pour que les enfants qui faisaient partie du club puissent aller s'entraîner pendant une semaine, qui n'a pas été utilisée du tout.

Aujourd'hui, nous avons plutôt l'impression qu'il y a une forte diminution des gens qui veulent prendre des cours donc il est tout à fait légitime de poser la question si c'est vraiment une bonne idée de refuser à cette personne de continuer à donner des cours surtout qu'elle veut prendre sa retraite l'année prochaine et normalement ce club qui existe depuis 40 ans devait être redonné à une autre personne.

Les cours du Club d'Onex Natation sont vides d'après ce que nous entendons, il n'y a pas de concurrence de prix car le club demande Fr. 380.00 par enfant et il semblerait que le club privé en demande Fr. 420.00.

Tout cela n'est pas très clair et nous invite à nous poser la question s'il ne faudrait pas essayer de pousser un peu plus loin la recherche avant de prendre une décision et d'arrêter ce contrat concernant cette ligne d'eau avec cette personne, qui d'après les gens qui font partie de ce cours sont extrêmement contents et les enfants et adultes le regrettent fortement.

Je voulais savoir si par hasard, nous pourrions essayer de trouver une solution par rapport à cette voie d'eau ou est-ce qu'il faudra que nous posions une question écrite afin de clarifier et d'être un peu plus précis concernant cette ligne d'eau.

Deuxième remarque, nous avons entendu parler du repas en faveur des aînés, j'ai eu la chance de recevoir cette lettre et me suis rendu compte que le CA était invité.

Afin de couper court à des bruits de couloir, nous sommes tous en campagne donc nous avons beaucoup de gens qui viennent et qui pleurent vers nous, qui nous ont fait part qu'il y aurait des personnes extérieures au CA qui pourrait faire éventuellement une visite promotionnelle lors de ce repas pour faire leur campagne auprès des aînés.

Pour effacer tous les doutes et dans le souci d'équité, je voulais savoir si tous les candidats au CA pourraient avoir la chance d'y participer ou est-ce qu'il y a quelque chose que nous pourrions organiser ou alors personne n'y va et cela reste uniquement pour le Conseil administratif élu. Merci.

**Mme la Maire :** Merci, Monsieur le Président. Pour revenir aux travaux de gestion forestière au Bois-de-la-Chapelle, au niveau information, d'une part je vous avais fait une information au Conseil municipal du mois de décembre, ensuite effectivement cela devait se faire en décembre mais comme je vous ai expliqué le bois n'a pas été évacué tout de suite.

Vous avez maintenant sur le site internet sous l'onglet Onex officiel, les informations relatives au plan de gestion et aussi un reportage que la commune avait fait pour présenter le plan de gestion des forêts que vous pouvez aussi visionner depuis le site internet de la commune.

Actuellement, vous avez vraiment toutes les informations sur le plan de gestion, les élagages et abattage au Bois-de-la-Chapelle sur le site internet et la même chose pour les travaux concernant la passerelle sur le Rhône.

En ce qui concerne les arbres en très mauvais état qui seront remplacés au niveau du parc des Evaux, sur la commune de Confignon par ailleurs, je vous renvoie au site internet de la Fondation des Evaux d'ici la fin de la semaine.

Vous évoquiez un chantier Monsieur HAAB à l'angle Grande-Commune et Vieux-Moulin, il y a effectivement un chantier qui prend de la place sur des places de voiture, c'est pour faire le parc qui sera ouvert au public de la Cité heureuse donc cela sera une plus-value pour le quartier puisque ce parc sera accessible au public.

Pour les habitants de la Cité heureuse, il y aura un potager urbain qui sera également créé, ce sera vraiment une plus-value mais il est vrai qu'en attendant nous sommes malheureux car la piste cyclable va être en plus mauvais état après qu'avant et il faudra la refaire éventuellement et les propriétaires de voiture seront malheureux car pendant un certain temps des places de parking seront en moins.

Monsieur FUSCO, oui le service est totalement au courant par rapport à l'arrêt de bus Victor-Duret, en face de la Coop. Avec l'hiver, nous pouvons raboter un peu mais pour intervenir et mettre du goudron il est plus difficile en hiver mais dès qu'il est possible en termes de température le nécessaire sera fait pour cet arrêt de bus devant la Coop.

Par contre, ce sera la dernière fois et il faut absolument que nous fassions ce resurfaçage rue des Bossons suite à l'aménagement de celle-ci pour que nous puissions régler cela. Car je ne suis pas sûr que de raboter une quatrième fois puisse se faire.

Par rapport à la piscine, effectivement, la piscine d'Onex est extrêmement si ce n'est beaucoup convoitée et le Conseil administratif a pour principe de favoriser en premier lieu l'accès au public ensuite aux associations.

Il y a le club subaquatique d'Onex et Genève natation qui sont les associations qui peuvent solliciter la piscine et il est vrai que c'est en dernier lieu que nous donnerions, si nous en avons la possibilité des lignes d'eau aux entités privées. Ce principe se traduit par, à terme, un non-renouvellement de contrat avec les entités privées.

Pour le reste, je laisse Madame KAST compléter.

**Mme KAST :** Merci, je vais répondre à Monsieur VAN LEEMPUT par rapport au repas des aînés, je n'ai pas bien compris s'il s'agissait du repas de Noël ou du club de midi.

De toute manière le principe est presque le même, ce sont des prestations qui sont ouvertes à tous les seniors de la commune. En journée où nous sommes souvent serrés par la place donc nous avons pour principe de ne pas inviter les Conseillers municipaux à ces évènements.

D'abord car il est difficile à prévoir et deuxièmement pour ce qui est des Noël nous n'aurions vraiment pas la place, nous devons déjà refuser du monde. Voilà la règle de base.

A l'occasion du club de midi, pas du Noël des aînés, nous avons comme habitude d'inviter des intervenants parfois qui peuvent discuter d'une problématique qui est relative aux aînés, par exemple une association gym senior Genève qui propose une offre sportive de gym douce, marche à pied etc.



Ça peut être des professionnels de la santé sur de la prévention de santé, des collaborateurs de la commune sur une prestation à laquelle nous adaptons un message communicationnel pour le public senior, par exemple, Madame JOLLIAT était venue discuter des petites poubelles vertes au moment de leur introduction.

La plupart du temps, il y a un des trois Conseillers administratifs qui assistent et qui font ses communications de politique générale relative à des problématiques qui concerne particulièrement les seniors.

Je n'ai pas d'autre connaissance de cas par rapport à cela, pour être tout à fait transparente avec vous, vous avez une d'entre vous qui est une bénévole assidue et régulière depuis très longtemps Philippine SCHMIDT MESSINA qui est bénévole au club de midi depuis 20 ans et donc il est clair que nous n'allons pas lui interdire de venir au club de midi où elle est bénévole depuis 20 ans dans les trois mois qui précèdent les opérations électorales.

Cette dernière a une activité professionnelle qui lui permet d'être disponible le mercredi et le club de midi à lieu le mercredi et elle s'est engagé dans ce bénévolat depuis longtemps et je pense que s'il elle ne venait pas les aînés se demanderaient pourquoi elle ne vient pas.

Par ailleurs, les règles sont tout à fait claires, et Philippine SCHMIDT MESSINA, pour ce qui est de son cas, le connaît parfaitement. C'est-à-dire qu'elle est là-bas en tant que bénévole au service de la commune et non pas en tant que Conseillère municipale ou membre du parti socialiste d'Onex.

Je crois que nous n'avons jamais eu le moindre problème à ce sujet, d'ailleurs, nous avons toujours répondu aux aînés qui, par exemple, feraient tourner des pétitions dans le club de midi et qu'ils pouvaient parfaitement profiter de ce rassemblement à l'issue de celui-ci pour parler d'une pétition ou autre.

Mais il n'y a pas de communication faite sur un thème de type pétition, référendum, initiative ou autre à l'occasion des prestations communales. Il est également valable pour le casse-croûte, repas social qui est ouvert à tous les citoyens donc vous pouvez y aller, n'importe lequel d'entre nous peut y aller moyennant l'achat de son ticket.

Il n'est évidemment pas interdit aux Conseillers municipaux d'aller au casse-croûte et de discuter avec leurs voisins et voisines de table mais nous n'allons pas permettre de distribution de flyer, de prise de parole à l'occasion du casse-croûte pour une action politique en vue des élections ou simplement démocratique en vue d'une pétition, référendum etc.

La question s'est posée, par exemple, lorsqu'il y a eu la pétition qui a tourné sur les chiens par rapport aux normes des Evaux et encore une fois, nous avons rappelé que les gens sont des citoyens et ont le droit de discuter de politique mais qu'ils n'ont pas le droit d'utiliser une prestation communale pour faire une tribune sur une question comme cela.

Je crois que c'est bien expliqué, cela a toujours été bien compris, bien accepté et respecté.

**M. MUMENTHALER :** Merci, Monsieur le Président. J'aimerais juste compléter un peu ce que vous a dit ma collègue, Madame BÄNZIGER, au sujet de la piscine.

21172

Vous faites le relais d'une dame, je vous dis simplement que le Conseil administratif est en discussion avec cette personne et bien sûr je ne peux pas en dire plus en séance publique.

**Le Président (PLR) :** Alors donc, avant de lever la séance, est-ce que le public a des questions ? Si oui, il faut vous présenter, même si on vous connaît, mais présentez-vous.

**La séance est levée à 20 heures 35.**

Le Secrétaire :

Cédric AMBORD

Le Président :

Jean-Pierre PASQUIER